

Note d'unité

MRB - Centre bus de Vitry

N° MRB 2018-009 | Décision du 15 janvier 2018

Décision n° MRB 2018-009 du 15 janvier 2018
portant délégation de signature de la Directrice de l'unité opérationnelle centre bus de Vitry au responsable maintenance du site de Vitry

La directrice de l'unité opérationnelle centre bus de Vitry,

Vu le décret n°59-157 du 7 janvier 1959 relatif à l'organisation des transports de voyageurs dans la région parisienne ;

Vu le décret n° 59-1091 du 23 septembre 1959 portant statut de la R.A.T.P. ;

Vu le décret n° 89-410 du 20 juin 1989 relatif à l'organisation de la R.A.T.P. ;

Vu les articles L.2142-1 et suivants du code des transports

Vu la délégation de pouvoirs n° 2017-107 consentie le 4 août 2017 au directeur du département Matériel Roulans Bus [MRB] par la Présidente-Directrice générale de la R.A.T.P. ;

Vu la délégation de pouvoirs n° MRB 2017-D-0508 consentie le 7 août 2017 à la directrice de l'unité opérationnelle centre bus de Vitry par le directeur du département MRB ;

Décide :

Article 1er

De donner délégation à Christian ROBERT, responsable maintenance du site de Vitry, à l'effet de signer, en son nom, les cartons d'habilitations pris pour les besoins de l'activité de l'unité opérationnelle de Vitry site de Vitry :

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Christian ROBERT, responsable maintenance du site de Vitry, de donner délégation à :

- Christophe BURLION, responsable d'atelier

à l'effet de signer en son nom tous les actes dont la signature a été déléguée par l'article 1^{er} de la présente décision.



Article 3

La présente décision annule et remplace la note d'unité n°2017-356 du 18 août 2017.

Article 4

La présente délégation est publiée au Bulletin Officiel des actes de la RATP, mis en ligne sur le site internet de cette dernière (www.ratp.fr).

Fait à Vitry, le 15 janvier 2018

Pascale COMLAN

Directrice de l'unité opérationnelle centre bus de Vitry